

Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales

Direction Générale Adjointe des Territoires et Mobilités

Service Foncier Rural – Agriculture et AgroAlimentaire

Ancien Hôpital Militaire

32 avenue Maréchal Foch

66906 Perpignan cedex

Tel : 04 68 85 82 31



PLAN OLEICOLE
AIDE A LA PLANTATION ET A LA RENOVATION D'OLIVERAIES
(Programme d'aides relevant du régime des minimis)

OBJET DE L'INTERVENTION

Aide à la plantation et la rénovation d'oliveraies dans le cadre de l'obtention d'une AOC Huile d'Olive du Roussillon

BÉNÉFICIAIRES

Agriculteurs

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE L'AIDE

Liste variétale : actuellement à l'étude

Territoire : zonage en cours de définition

Aide à la plantation : 30 % des frais engendrés, plafonnée à 2 000 € / ha et à 3 ha / agriculteur. (bonification de 10 % en Agriculture Biologique).

Aide à la rénovation : 30 % des frais engendrés, plafonnée à 800 € / ha et à 3 ha / agriculteur. (bonification de 10 % en Agriculture Biologique).

Cadre particulier, tout projet de plantation ou de rénovation réalisé au sein d'un PAEN pourra bénéficier d'un taux d'aide de 50 %

Aide au Syndicat AOC : 100 € / ha planté ou rénové.

Plafond d'aides : Le montant total des aides perçues au titre de ce programme ne pourra excéder les 15 000 € sur une période de trois ans (régime de minimis).

COMPOSITION DU DOSSIER ET PIÈCES A FOURNIR

Le dossier de demande de subvention est à retirer auprès du Syndicat AOC Huile d'Olive du Roussillon.

CONTACT

Service instructeur – Conseil Départemental : Tél. :04 68 85 82 40

Direction Générale Adjointe des Territoires et Mobilités

Service Foncier Rural – Agriculture et AgroAlimentaire

Conseil Départemental des P.O

Hôtel du Département - BP 906

66906 - PERPIGNAN Cedex